



INFOS Botans

MARS 2021

MAIRIE DE BOTANS

☎ 03 84 21 54 12

Mail : secretariat@mairie-botans.com

Web : <http://www.mairie-botans.com/>

Application ILLIWAP : Mairie de Botans

Heures d'ouverture:

Mardi de 17h00 à 18h00

Samedi de 10h à 11h30

INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE : du vendredi 19 mars au vendredi 30 avril 2021

Pour inscrire votre enfant à l'école maternelle de Dorans pour la rentrée de septembre 2021, votre première démarche est de vous rendre en mairie de Botans, munis d'un justificatif de domicile et du livret de famille, afin d'obtenir un certificat d'inscription,

En cette période de situation sanitaire complexe, c'est la mairie qui vous remettra le dossier d'inscription pour l'école maternelle. Il suffira ensuite de déposer le tout dans la boîte aux lettres de l'école ou de se présenter au portail aux heures de sortie de classe. Une note explicative sera jointe au dossier.

Si vous souhaitez obtenir une version dématérialisée du dossier d'inscription, merci de contacter l'école par mail : maternelle.pauline-kegomard.dorans@ac-besancon.fr

INSCRIPTIONS A L'ECOLE PRIMAIRE : du vendredi 26 mars au mardi 04 mai 2021

En raison des différentes mesures de précaution mises en œuvre, les inscriptions se feront :

- par mail : ecole.dorans@ac-besancon.fr
- par voie postale : la boîte aux lettres de l'école se situe vers le grand portail (la 1ère en haut)
- ou sur rendez-vous

Merci de fournir les documents suivants :

- Certificat d'inscription délivré par la mairie de votre commune de résidence (se présenter avec un livret de famille ou, à défaut, des cartes nationales d'identité (parents et enfants) ainsi qu'un justificatif de domicile récent)
- Photocopies du livret de famille (page parents et page enfants)
- Justificatif des vaccinations (photocopies du carnet de santé concernant les vaccinations obligatoires)
- Vos coordonnées (nom-prénom, adresse, n° de téléphone et adresse mail des deux parents s'ils sont séparés)

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de joindre l'école par téléphone au 03 84 56 08 27.

BALAYAGE DE LA VOIRIE

Le balayage de la voirie a été effectuée par l'entreprise « Belfort Tous Travaux » lundi 8 mars 2021.

MUSEE AGRICOLE DE BOTANS

En raison des contraintes liées à la crise sanitaire, la traditionnelle Fête de Pâques ne pourra pas avoir lieu cette année.

LOU VEIL MELUN : BROCANTE

En raison des contraintes liées à la crise sanitaire, la brocante organisée par l'Association LOU VEIL MELUN ne pourra pas avoir lieu cette année.

JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE (JDC) EN LIGNE

Compte tenu des mesures sanitaires liées à la COVID, les journées défense et citoyenneté s'effectuent en ligne depuis le 23 novembre 2020.

Les jeunes français, pour réaliser leur JDC, en ligne doivent **créer leur compte sur l'espace jeune de majdc.fr 4 mois après leur recensement.**

TRAVAUX MUSEE AGRICOLE DE BOTANS

Les travaux sont terminés pour le groupe sanitaire ainsi que pour les autres lots, sauf ce qui concerne les travaux extérieurs, notamment la place de parking suite à un problème d'approvisionnement des pavés.

NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h,**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h seulement.**

OBLIGATION DE FORMATION POUR LES JEUNES DE 16 A 18 ANS

Pour aider les jeunes qui sortent du système scolaire sans qualification à bénéficier de solutions adaptées, l'obligation de formation a été prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans.

Cette obligation a un triple objectif :

- Mobiliser les jeunes en décrochage scolaire et leur donner envie d'intégrer une formation qui les intéresse et les prépare à leur avenir.
- Mieux orienter les jeunes et les informer qu'il existe des solutions pour acquérir des compétences professionnelles, quelle que soit leur situation.
- Accompagner les parents et les proches dans les démarches pour permettre à l'enfant de rejoindre un parcours de formation.

Le gouvernement a mis en place un numéro vert : 0.800.122.500 ou un lien internet :

<https://www.education.gouv.fr/l-obligation-de-formation-des-16-18-ans-306954>

PRINTEMPS DE LA PREVENTION : ATELIERS GRATUITS POUR LES SENIORS / DOMICILE 90

DOMICILE 90 adapte à la crise sanitaire ses ateliers de prévention à l'attention des seniors des communes du Territoire.

Avec LE PRINTEMPS DE LA PREVENTION, DOMICILE 90 propose un programme de 13 ateliers gratuits en visioconférence pendant toute la saison du printemps, entre le 22 mars et le 14 juin. Les personnes âgées pourront être accompagnées pour connecter leur ordinateur, leur tablette ou leur Smartphone à la plateforme de diffusion ZOOM (par téléphone ou à domicile) et ainsi participer aux ateliers. Cette action s'inscrit dans le cadre d'un programme Autonomie & Santé.

- Vous trouverez le programme détaillé sur **[www.domicile 90.org](http://www.domicile90.org)**

Pour plus de renseignements ou pour remplir le bulletin d'inscription, vous pouvez vous adresser à la mairie.

BRULAGE DES DECHETS VEGETAUX

L'arrêté préfectoral du 9 juillet 2012 interdit le brûlage des déchets verts.

Article 1er : Le brûlage à l'air libre des déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires qu'il soit produit par les ménages ou par les collectivités, est interdit.

Article 2 : Le brûlage à l'air libre des déchets verts agricoles ; le brûlage des déchets verts issus de la gestion forestière par incinération ou brûlage dirigé d'une partie des végétaux faisant l'objet d'intervention forestière sont interdits.

Article 3 : La pratique de l'écobuage (débroussaillage par le feu) est interdite.

COMMISSION FLEURISSEMENT

Le thème retenu cette année est celui du cygne. Plusieurs contenants seront réalisés à l'effigie de cet animal.

Ils seront placés dans différents massifs de la commune et plantés de gaura, dahlia et œillet d'Inde. Les buses et jardinières seront garnies de géraniums lierres rouge et rose, graminées et glecoma, tournesols, œillets d'Inde, alysses, cannas et asparagus compléteront le fleurissement. Comme à l'accoutumé, des légumes seront plantés au centre du village.

Des bacs et une grande jardinière seront garnis de plantes aromatiques à la disposition des habitants de la commune.

Deux ancrs de péniche ont été récupérées lors de leur démantèlement. Une des deux ancrs sera installée devant la salle des fêtes.

Les plantations sont prévues pour le 22 mai 2021 si les conditions sanitaires le permettent.

Merci à toutes et à tous pour votre aide.

NETTOYAGE DE LA NATURE



Un grand merci à tous les présents qui ont aidé à rendre notre village plus propre.

MISE A DISPOSITION EN MAIRIE DU DOSSIER CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE

Le dossier du projet d'installation d'une antenne téléphonique « sur le Croso » est consultable en Mairie aux heures d'ouverture.